

SARL HOTEL CHRISTINA

42 AVENUE PEYRAMALE
65100 LOURDES

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan simplifié	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>Actif immobilisé</i>	2
<i>Actif circulant</i>	2
<i>PASSIF</i>	2
<i>Capitaux Propres</i>	2
<i>Dettes</i>	2
Compte de résultat simplifié	3
Bilan simplifié détaillé	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Dettes</i>	5
Compte de résultat simplifié détaillé	6
Soldes intermédiaires de gestion détaillé	9
Annexes 18	12
Liasse 19 IS RN	20
Liasse 19 Integ Fille	44

Attestation de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL HOTEL CHRISTINA pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 49 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	2 023 979,65 Euros
chiffre d'affaires	1 382 710,35 Euros
résultat net comptable	-61 102,65 Euros

Fait à LOURDES
Le 01/05/2019

Signature de l'Expert Comptable

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	1 829 388		1 829 388	1 829 388	
Autres immobilisations incorporelles	18 449	13 012	5 437	8 104	- 2 667
Immobilisations corporelles	960 571	859 116	101 455	133 837	- 32 382
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE	2 808 408	872 128	1 936 281	1 971 329	- 35 048
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production	2 951		2 951	3 056	- 105
Marchandises	11 191		11 191	11 965	- 774
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	11 839		11 839	15 237	- 3 398
Autres créances	43 594		43 594	39 664	3 930
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	4 209		4 209	11 577	- 7 368
Caisse	3 211		3 211	3 259	- 48
Charges constatées d'avance	10 703		10 703	11 983	- 1 280
ACTIF CIRCULANT	87 699		87 699	96 741	- 9 042
TOTAL GENERAL ACTIF	2 896 107	872 128	2 023 980	2 068 070	- 44 090

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	5 000	5 000	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-125 581	-32 101	- 93 480
Résultat de l'exercice	-61 103	-93 480	32 377
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	-131 683	-70 581	- 61 102
Dettes			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées	62 816	99 403	- 36 587
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	3 000	606	2 394
Fournisseurs et comptes rattachés	42 188	46 351	- 4 163
Autres dettes	2 047 660	1 992 290	55 370
Produits constatés d'avance			
DETTES	2 155 663	2 138 650	17 013
TOTAL GENERAL PASSIF	2 023 980	2 068 070	- 44 090

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%	
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		64 181	70 095	- 5 914	-8,44
Production vendue biens					
Production vendue services		1 318 530	1 247 115	71 415	5,73
Chiffres d'affaires Nets		1 382 710	1 317 210	65 500	4,97

Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Autres Produits		21 182	33 267	- 12 085	-36,33
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		1 403 892	1 350 477	53 415	3,96
Achats marchandises (y compris droits de douane)		26 929	28 535	- 1 606	-5,63
Variation de stock (marchandises)		774	2 173	- 1 399	-64,38
Achats matières premières et autres approvisionnement		201 230	177 912	23 318	13,11
Variation stock matières premières et autres approv.		105	-1 060	1 165	109,91
Autres achats et charges externes		473 943	487 317	- 13 374	-2,74
Impôts, taxes et versements assimilés		45 048	45 122	- 74	-0,16
Rémunérations du personnel		528 096	495 636	32 460	6,55
Charges sociales		136 099	132 974	3 125	2,35
Dotations aux amortissements		41 019	56 933	- 15 914	-27,95
Dotations aux provisions					
Autres charges		3 867	7 278	- 3 411	-46,87
Total des charges d'exploitation		1 457 110	1 432 819	24 291	1,70
RESULTAT D'EXPLOITATION		-53 218	-82 342	29 124	35,37

Produits financiers		3	3		0,00
Produits exceptionnels		3 241		3 241	N/S
Charges financières		10 163	11 140	- 977	-8,77
Charges exceptionnelles		965		965	N/S
Résultat avant participation et IS		-61 103	-93 480	32 377	34,64
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices					
Total des Produits		1 407 136	1 350 479	56 657	4,20
Total des charges		1 468 238	1 443 959	24 279	1,68
RESULTAT NET		-61 103	-93 480	32 377	34,64

Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	1 829 388		1 829 388	1 829 388	
20700000 FONDS COMMERCIAL	1 829 388		1 829 388	1 829 388	
Autres immobilisations incorporelles	18 449	13 012	5 437	8 104	- 2 667
20500000 LOGICIEL-AUTRES DROITS	18 449		18 449	18 449	
28050000 AMORT LOGICIEL		13 012	-13 012	-10 346	- 2 666
Immobilisations corporelles	960 571	859 116	101 455	133 837	- 32 382
21450000 AAI CONSTR./SOL D'AUTRUI	495 124		495 124	494 170	954
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	152 210		152 210	149 674	2 536
21540200 LINGERIE	23 947		23 947	23 947	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	141		141	141	
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.	14 081		14 081	11 601	2 480
21840000 MOBILIER	275 067		275 067	275 067	
28145000 AMORT.AAI CONSTR/SOL AUTR		414 587	-414 587	-391 240	- 23 347
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL		146 655	-146 655	-144 285	- 2 370
28154200 AMORT LINGERIE		23 146	-23 146	-20 579	- 2 567
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT		141	-141	-141	
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		12 378	-12 378	-11 601	- 777
28184000 AMORT.MOBILIER		262 209	-262 209	-252 918	- 9 291
ACTIF IMMOBILISE	2 808 408	872 128	1 936 281	1 971 329	- 35 048
Actif circulant					
Matières premières, approv., en cours de produ	2 951		2 951	3 056	- 105
32100000 STOCK APPROVISIONNEMENTS	2 642		2 642	2 779	- 137
32200000 STOCKS FOURN.CONSUMMABLES	308		308	277	31
Marchandises	11 191		11 191	11 965	- 774
37100000 STOCKS DE MARCHANDISES	11 191		11 191	11 965	- 774
Clients et comptes rattachés	11 839		11 839	15 237	- 3 398
41100000 CLIENTS	11 839		11 839	15 237	- 3 398
Autres créances	43 594		43 594	39 664	3 930
40100000 FOURNISSEURS	6 352		6 352	3 008	3 344
42500000 ACOMPTE SALAIRES	893		893		893
44566000 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	2 551		2 551	5 869	- 3 318
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTE	6 508		6 508		6 508
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	632		632	710	- 78
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	26 659		26 659	30 077	- 3 418
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	4 209		4 209	11 577	- 7 368
51210210 CREDIT COOPERATIF DE PAU	35		35	2 957	- 2 922
51210300 BANQUE COURTOIS	1 497		1 497	8 619	- 7 122
51210500 BANQUE POPULAIRE	2 677		2 677		2 677
Caisse	3 211		3 211	3 259	- 48
53100000 CAISSE	3 211		3 211	3 259	- 48
Charges constatées d'avance	10 703		10 703	11 983	- 1 280
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	10 703		10 703	11 983	- 1 280
ACTIF CIRCULANT	87 699		87 699	96 741	- 9 042
TOTAL GENERAL ACTIF	2 896 107	872 128	2 023 980	2 068 070	- 44 090

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000	
10100000 CAPITAL		50 000	- 50 000
10130000 CAPITAL LIB VERSE	50 000		50 000
Réserve légale	5 000	5 000	
10610000 RESERVE LEGALE	5 000	5 000	
Report à nouveau	-125 581	-32 101	- 93 480
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-125 581	-32 101	- 93 480
Résultat de l'exercice	-61 103	-93 480	32 377
CAPITAUX PROPRES	-131 683	-70 581	- 61 102
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	62 816	99 403	- 36 587
16420000 BP EMPRUNT	62 698	87 621	- 24 923
16491000 EMPRUNTS BPO		1 827	- 1 827
16492000 EMPRUNTS CC		5 721	- 5 721
16884000 INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT	118	182	- 64
51210500 BANQUE POPULAIRE		4 053	- 4 053
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	3 000	606	2 394
41910000 ACPTES CLIENTS	3 000	606	2 394
Fournisseurs et comptes rattachés	42 188	46 351	- 4 163
40100000 FOURNISSEURS	38 398	41 856	- 3 458
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	3 790	4 495	- 705
Autres dettes	2 047 660	1 992 290	55 370
41100000 CLIENTS	591		591
42100000 REMUNER.DUES AU PERSONNEL	7 102	9 361	- 2 259
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	9 003	6 406	2 597
43100000 SECURITE SOCIALE	3 631	21 901	- 18 270
43700000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4 501	8 432	- 3 931
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	3 678	2 840	838
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	13 014	15 718	- 2 704
44551000 TVA A DECAISSER		432	- 432
44571100 TVA COLLECTEE TAUX REDUIT	750	1 330	- 580
44571300 TVA COLLECTEE INTRACOMM		48	- 48
44580000 TVA A REGULARISER	196	429	- 233
44700000 TAXE DE SEJOUR	1 916	345	1 571
44860000 CHARGES A PAYER	261	261	
45510000 C/C MR BARRERE	279 355	290 425	- 11 070
45511100 SA MAISON PELERIN	897 021	894 419	2 602
45512000 C/C BARRERE BRIGITTE	66 015	20 130	45 885
46711000 SCI CHRISTINA	760 624	719 813	40 811
DETTES	2 155 663	2 138 650	17 013
TOTAL GENERAL PASSIF	2 023 980	2 068 070	- 44 090

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%	
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		64 181	70 095	- 5 914	-8,44
70711000 VENTES MAGASINS		64 181	70 095	- 5 914	-8,44
Production vendue biens					
Production vendue services		1 318 530	1 247 115	71 415	5,73
70610100 VENTES PENSIONS		1 115 835	1 044 020	71 815	6,88
70610110 VENTES LOGEMENT		167 139	165 401	1 738	1,05
70610200 VENTES RESTAURANT		8 564	9 601	- 1 037	-10,80
70610300 VENTES TIMBRES		309	411	- 102	-24,82
70610400 VENTES TELEPHONE		40	37	3	8,11
70610500 PDTS TEL ORDINATEUR		239	314	- 75	-23,89
70610600 VTES CAVE RESTAURANT		23 650	28 394	- 4 744	-16,71
70610650 VTES BOISSONS REST 10%		11 696	10 112	1 584	15,66
70610700 VENTE CAVE BAR		11 255	10 347	908	8,78
70610750 VTES BOISSONS BAR 10%		1 690	1 908	- 218	-11,43
70610800 GARAGE		2 788	2 801	- 13	-0,46
70611000 DIVERS		4 787	1 615	3 172	196,41
70611500 BAGAGES		90	117	- 27	-23,08
70612000 TRANSFERT CLIENT		775	867	- 92	-10,61
70820000 COMM DIVERSES CLIENTS		-30 326	-28 828	- 1 498	5,20
Chiffres d'affaires Nets		1 382 710	1 317 210	65 500	4,97

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits	21 182	33 267	- 12 085	-36,33
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	193	1 582	- 1 389	-87,80
79110000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	1 522		1 522	N/S
79120000 TRANSFERT CHARGES		14 300	- 14 300	-100
79122000 AN NOURRITURE	18 668	16 645	2 023	12,15
79123000 AN LOGEMENT	799	740	59	7,97
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	1 403 892	1 350 477	53 415	3,96
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	26 929	28 535	- 1 606	-5,63
60701000 MAGASIN 5.5	726	500	226	45,20
60701300 MAGASIN 19.6%	26 013	27 391	- 1 378	-5,03
60709000 ACHATS INTRACOMM	190	644	- 454	-70,50
Variation de stock (marchandises)	774	2 173	- 1 399	-64,38
60370000 VAR.STOCKS MARCHANDISES	774	2 173	- 1 399	-64,38
Achats de matières premières et autres approvisionnements	201 230	177 912	23 318	13,11
60201100 ACHATS ALIMENTATIONS	152 800	134 790	18 010	13,36
60205000 ACHATS BOISSONS BAR REST	34 710	32 320	2 390	7,39
60220000 PRODUITS ENTRETIEN	13 720	10 802	2 918	27,01
Variation de stock matières premières et autres approv.	105	-1 060	1 165	109,91
60320000 VAR.STOCKS AUTR.APPROVIS.	105	-1 060	1 165	109,91
Autres achats et charges externes	473 943	487 317	- 13 374	-2,74
60400000 SOUS TRAITANCE HOTELIERE	10 585	13 938	- 3 353	-24,06
60610100 EDF GDF EAU	77 647	78 172	- 525	-0,67
60640000 FRES ADMINISTRATIVES	4 970	3 657	1 313	35,90
60680000 FOURNITURES DIVERSES	15 421	22 685	- 7 264	-32,02
60680100 ACHATS VAISSELLES	6 661	4 064	2 597	63,90
60680200 DECORATION FLORALE	1 494	1 172	322	27,47
61310000 LOCATIONS TELE	838	13 378	- 12 540	-93,74
61320000 LOYER CHRISTINA	175 000	175 000		0,00
61350000 LOCATIONS DIVERSES	4 329	6 313	- 1 984	-31,43
61550000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	28 499	16 472	12 027	73,01
61550200 BLANCHISSAGE	35 742	32 769	2 973	9,07

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017	Variation	%
61560000 MAINTENANCE	19 753	19 881	- 128	-0,64
61561200 PYRENEES SERVICES		2 905	- 2 905	-100
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	22 564	21 928	636	2,90
61810000 DOCUMENTATION	203		203	N/S
61820000 FORMATIONS	250	1 925	- 1 675	-87,01
62110000 PERSONNEL EXTERIEUR	1 580	4 166	- 2 586	-62,07
62260000 HONORAIRES	16 517	16 026	491	3,06
62261000 HONORAIRES CONSULTING	228		228	N/S
62270000 FRAIS ACTES	215	45	170	377,78
62280000 AUTRES SERVICES COMM CLI	4 627	6 043	- 1 416	-23,43
62310000 ANNONCES INSERTION	1 002	664	338	50,90
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	147	726	- 579	-79,75
62380000 POURBOIRES	20	640	- 620	-96,88
62410000 PORT ACHATS	20		20	N/S
62510000 VOYAGES DEPLACEMENTS	3 297	1 800	1 497	83,17
62511000 CARBURANTS	61	110	- 49	-44,55
62610000 TELEPHONE PTT	10 700	7 731	2 969	38,40
62620000 MACHINE A AFFRANCHIR	1 074		1 074	N/S
62700000 FRAIS CB	4 841	9 322	- 4 481	-48,07
62810000 COTISATIONS	25 660	25 785	- 125	-0,48
Impôts, taxes et versements assimilés	45 048	45 122	- 74	-0,16
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	55	3 342	- 3 287	-98,35
63330000 FORMATION CONTINUE	11 260	4 914	6 346	129,14
63511000 CET-CFE CVAE	13 679	12 901	778	6,03
63512000 TAXES FONCIERES	7 695	7 815	- 120	-1,54
63520000 TVA NON RECUPERABLE	1 027	915	112	12,24
63580000 REDEVANCE TV	11 332	11 251	81	0,72
63730000 CONT CDD		3 983	- 3 983	-100
Rémunérations du personnel	528 096	495 636	32 460	6,55
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	521 793	491 447	30 346	6,17
64120000 CONGES PAYES	6 275	4 189	2 086	49,80
64810000 PHARMACIE	28		28	N/S
Charges sociales	136 099	132 974	3 125	2,35
64500000 CHARGES S.S.ET PREVOYANCE	163 018	161 249	1 769	1,10
64520000 CHARGES SUR PROV CP	- 2 840	1 745	- 4 585	-262,75
64750000 AUTRE CHARGES SOC	2 580	56	2 524	N/S
64800000 CICE	- 26 659	- 30 077	3 418	11,36
Dotations aux amortissements	41 019	56 933	- 15 914	-27,95
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORE.	2 667	2 667		0,00
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	38 352	54 266	- 15 914	-29,33
Dotations aux provisions				
Autres charges	3 867	7 278	- 3 411	-46,87
65160000 DROITS AUTEURS	2 243	2 228	15	0,67
65400000 PERTES/CREANCES IRRECOURV	736	3 732	- 2 996	-80,28
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	887	1 318	- 431	-32,70
Total des charges d'exploitation	1 457 110	1 432 819	24 291	1,70
RESULTAT D'EXPLOITATION	-53 218	-82 342	29 124	35,37
Produits financiers	3	3		0,00
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	3	3		0,00
Produits exceptionnels	3 241		3 241	N/S
77180000 POUR SOLDE CHOICE 2017	3 241		3 241	N/S
Charges financières	10 163	11 140	- 977	-8,77
66110000 INT/EMPRUNTS	3 411	5 380	- 1 969	-36,60
66160000 INT DEBITEURS BP	1 762	1 006	756	75,15
66180000 INTERETS C/CT MP	4 991	4 754	237	4,99
Charges exceptionnelles	965		965	N/S
67120000 CHARGES EXCEPT OP GESTION	965		965	N/S
Résultat avant participation et IS	-61 103	-93 480	32 377	34,64
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	1 407 136	1 350 479	56 657	4,20
Total des charges	1 468 238	1 443 959	24 279	1,68
RESULTAT NET	-61 103	-93 480	32 377	34,64

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017	Variation	%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	64 181	70 095	- 5 914	-8,44
70711000 VENTES MAGASINS	64 181	70 095	- 5 914	-8,44
- Coût direct d'achat	25 407	28 535	- 3 128	-10,96
60701000 MAGASIN 5.5	726	500	226	45,20
60701300 MAGASIN 19.6%	26 013	27 391	- 1 378	-5,03
60709000 ACHATS INTRACOMM	190	644	- 454	-70,50
79110000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	-1 522		- 1 522	N/S
+/- Variation du stock de marchandises	774	2 173	- 1 399	-64,38
60370000 VAR.STOCKS MARCHANDISES	774	2 173	- 1 399	-64,38
Marge commerciale (I)	38 000	39 386	- 1 386	-3,52
Taux de marge commerciale	59,21 %	56,19 %		
+Production vendue	1 318 530	1 247 115	71 415	5,73
70610100 VENTES PENSIONS	1 115 835	1 044 020	71 815	6,88
70610110 VENTES LOGEMENT	167 139	165 401	1 738	1,05
70610200 VENTES RESTAURANT	8 564	9 601	- 1 037	-10,80
70610300 VENTES TIMBRES	309	411	- 102	-24,82
70610400 VENTES TELEPHONE	40	37	3	8,11
70610500 PDTS TEL ORDINATEUR	239	314	- 75	-23,89
70610600 VTES CAVE RESTAURANT	23 650	28 394	- 4 744	-16,71
70610650 VTES BOISSONS REST 10%	11 696	10 112	1 584	15,66
70610700 VENTE CAVE BAR	11 255	10 347	908	8,78
70610750 VTES BOISSONS BAR 10%	1 690	1 908	- 218	-11,43
70610800 GARAGE	2 788	2 801	- 13	-0,46
70611000 DIVERS	4 787	1 615	3 172	196,41
70611500 BAGAGES	90	117	- 27	-23,08
70612000 TRANSFERT CLIENT	775	867	- 92	-10,61
70820000 COMM DIVERSES CLIENTS	-30 326	-28 828	- 1 498	5,20
Production de l'exercice	1 318 530	1 247 115	71 415	5,73
- Matières premières et approvisionnements consommés	201 335	176 852	24 483	13,84
60201100 ACHATS ALIMENTATIONS	152 800	134 790	18 010	13,36
60205000 ACHATS BOISSONS BAR REST	34 710	32 320	2 390	7,39
60220000 PRODUITS ENTRETIEN	13 720	10 802	2 918	27,01
60320000 VAR.STOCKS AUTR.APPROVIS.	105	-1 060	1 165	109,91
- Sous-traitance directe	10 585	13 938	- 3 353	-24,06
60400000 SOUS TRAITANCE HOTELIERE	10 585	13 938	- 3 353	-24,06
Marge brute sur production (II)	1 106 610	1 056 325	50 285	4,76
Taux de marge brute sur production	83,93 %	84,70 %		
Marge brute globale (I + II)	1 144 610	1 095 711	48 899	4,46
Taux de marge brute globale	82,78 %	83,18 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	443 892	441 693	2 199	0,50
60610100 EDF GDF EAU	77 647	78 172	- 525	-0,67
60640000 FRES ADMINISTRATIVES	4 970	3 657	1 313	35,90
60680000 FOURNITURES DIVERSES	15 421	22 685	- 7 264	-32,02
60680100 ACHATS VAISSELLES	6 661	4 064	2 597	63,90
60680200 DECORATION FLORALE	1 494	1 172	322	27,47
61310000 LOCATIONS TELE	838	13 378	- 12 540	-93,74
61320000 LOYER CHRISTINA	175 000	175 000		0,00
61350000 LOCATIONS DIVERSES	4 329	6 313	- 1 984	-31,43
61550000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	28 499	16 472	12 027	73,01
61550200 BLANCHISSAGE	35 742	32 769	2 973	9,07
61560000 MAINTENANCE	19 753	19 881	- 128	-0,64
61561200 PYRENEES SERVICES		2 905	- 2 905	-100
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	22 564	21 928	636	2,90
61810000 DOCUMENTATION	203		203	N/S

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
61820000 FORMATIONS	250	1 925	- 1 675	-87,01
62110000 PERSONNEL EXTERIEUR	1 580	4 166	- 2 586	-62,07
62260000 HONORAIRES	16 517	16 026	491	3,06
62261000 HONORAIRES CONSULTING	228		228	N/S
62270000 FRAIS ACTES	215	45	170	377,78
62280000 AUTRES SERVICES COMM CLI	4 627	6 043	- 1 416	-23,43
62310000 ANNONCES INSERTION	1 002	664	338	50,90
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	147	726	- 579	-79,75
62380000 POURBOIRES	20	640	- 620	-96,88
62410000 PORT ACHATS	20		20	N/S
62510000 VOYAGES DEPLACEMENTS	3 297	1 800	1 497	83,17
62511000 CARBURANTS	61	110	- 49	-44,55
62610000 TELEPHONE PTT	10 700	7 731	2 969	38,40
62620000 MACHINE A AFFRANCHIR	1 074		1 074	N/S
62700000 FRAIS CB	4 841	9 322	- 4 481	-48,07
62810000 COTISATIONS	25 660	25 785	- 125	-0,48
79120000 TRANSFERT CHARGES		-14 300	14 300	-100
79122000 AN NOURRITURE	-18 668	-16 645	- 2 023	12,15
79123000 AN LOGEMENT	-799	-740	- 59	7,97
Valeur ajoutée produite	700 718	654 018	46 700	7,14
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	50,68 %	49,65 %		
- Impôts, taxes et versements assimilés	45 048	45 122	- 74	-0,16
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	55	3 342	- 3 287	-98,35
63330000 FORMATION CONTINUE	11 260	4 914	6 346	129,14
63511000 CET:CFE CVAE	13 679	12 901	778	6,03
63512000 TAXES FONCIERES	7 695	7 815	- 120	-1,54
63520000 TVA NON RECUPERABLE	1 027	915	112	12,24
63580000 REDEVANCE TV	11 332	11 251	81	0,72
63730000 CONT CDD		3 983	- 3 983	-100
- Salaires et traitements	528 068	495 636	32 432	6,54
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	521 793	491 447	30 346	6,17
64120000 CONGES PAYES	6 275	4 189	2 086	49,80
- Charges sociales	136 127	132 974	3 153	2,37
64500000 CHARGES S.S.ET PREVOYANCE	163 018	161 249	1 769	1,10
64520000 CHARGES SUR PROV CP	-2 840	1 745	- 4 585	262,75
64750000 AUTRE CHARGES SOC	2 580	56	2 524	N/S
64800000 CICE	-26 659	-30 077	3 418	11,36
64810000 PHARMACIE	28		28	N/S
Excédent brut d'exploitation	-8 525	-19 713	11 188	56,75
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-0,62 %	-1,50 %		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	41 019	56 933	- 15 914	-27,95
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORE.	2 667	2 667		0,00
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	38 352	54 266	- 15 914	-29,33
+Autres produits de gestion courante	193	1 582	- 1 389	-87,80
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	193	1 582	- 1 389	-87,80
- Autres charges de gestion courante	3 867	7 278	- 3 411	-46,87
65160000 DROITS AUTEURS	2 243	2 228	15	0,67
65400000 PERTES/CREANCES IRRECOURV	736	3 732	- 2 996	-80,28
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	887	1 318	- 431	-32,70
Résultat d'exploitat° (hors charges & prod.financie	-53 218	-82 342	29 124	35,37
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-3,85 %	-6,25 %		
+Produits financiers de participations	3	3		0,00
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	3	3		0,00
- Intérêts et charges assimilées	10 163	11 140	- 977	-8,77
66110000 INT/EMPRUNTS	3 411	5 380	- 1 969	-36,60
66160000 INT DEBITEURS BP	1 762	1 006	756	75,15
66180000 INTERETS C/CT MP	4 991	4 754	237	4,99

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Résultat courant avant impôts	-63 379	-93 480	30 101	32,20
Résultat courant / chiffre d'affaires	-4,58 %	-7,10 %		
+Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>77180000 POUR SOLDE CHOICE 2017</i>	3 241 3 241		3 241 3 241	N/S N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion <i>67120000 CHARGES EXCEPT OP GESTION</i>	965 965		965 965	N/S N/S
Résultat exceptionnel	2 276		2 276	N/S
Résultat net Comptable	-61 103	-93 480	32 377	34,64
Résultat net / chiffre d'affaires	-4,42 %	-7,10 %		

Annexes 18**SARL HOTEL CHRISTINA****ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 023 979,65 E.

Le résultat net comptable est une perte de 61 102,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/04/2019 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SARL HOTEL CHRISTINA**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
pour un montant de 26659 .

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés
- de transition écologique et énergétique
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

SARL HOTEL CHRISTINA

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 829 388

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 829 388		1 829 388	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 829 388		1 829 388	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 2 808 408

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 847 837			1 847 837
Immobilisations corporelles	954 601	5 970		960 571
Immobilisations financières				
TOTAL	2 802 439	5 970		2 808 408

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 872 128

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 346	2 667		13 012
Immobilisations corporelles	820 764	38 352		859 116
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	831 110	41 019		872 128

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel-autres droits	18 449	13 012	5 437	de 1 à 6 ans
Fonds commercial	1 829 388	0	1 829 388	Non amortiss.
Aai constr./sol d'autrui	495 124	414 587	80 537	de 5 à 20 ans
Materiel industriel	152 210	146 655	5 555	de 1 à 20 ans
Lingerie	23 947	23 146	801	de 3 à 20 ans
Materiel de transport	141	141	0	1 ans
Materiel bureau et info.	14 081	12 378	1 704	de 3 à 20 ans
Mobilier	275 067	262 209	12 859	de 3 à 10 ans
TOTAL	2 808 408	872 128	1 936 281	

SARL HOTEL CHRISTINA

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 66 137**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	66 137	66 137	
TOTAL	66 137	66 137	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 26 659

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	26 659
Disponibilités	
TOTAL	26 659

3.5 - Charges constatées d'avance = 10 703

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SARL HOTEL CHRISTINA

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	16,67	50 010
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	16,67	50 000

4.2 - Etat des dettes = 2 152 663

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	62 816	118	62 698	
Dettes financières diverses	1 242 392	345 372		897 020
Fournisseurs	42 188	42 188		
Dettes fiscales & sociales	44 053	44 053		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	761 214	761 214		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 152 663	1 192 945	62 698	897 020

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 29 864

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	118
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 790
Dettes fiscales & sociales	25 956
Autres dettes	
TOTAL	29 864

SARL HOTEL CHRISTINA**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SARL HOTEL CHRISTINA**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Engagements donnés = 11 574**

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	11 574
TOTAL	11 574

SARL HOTEL CHRISTINA

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/04/2019

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 26 659

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	26 659
Etat produits a recevoir(44870000)	26 659
TOTAL	26 659

8.2 - Charges constatées d'avance = 10 703

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(48600000)	10 703
TOTAL	10 703

8.3 - Charges à payer = 29 864

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	118
Int.cour./empr.etb credit(16884000)	118
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 790
Fourn. fact.non parvenues(40810000)	3 790
Dettes fiscales et sociales :	25 956
Dettes prov./conges payes(42820000)	9 003
Charg.soc./conges a payer(43820000)	3 678
Autr.charg.social.a payer(43860000)	13 014
Charges a payer(44860000)	261
TOTAL	29 864

Liasse 19 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 1 2	
Adresse de l'entreprise 42 AVENUE PEYRAMALE 65100 LOURDES		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2	
Numéro SIRET * 4 0 4 7 5 5 4 5 6 0 0 0 2 1			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 18 449	AG 13 012
	Fonds commercial (1)	AH 1 829 388	AI 1 829 388
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP 495 124	AQ 414 587
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 176 157	AS 169 802
	Autres immobilisations corporelles	AT 289 290	AU 274 727
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ 2 808 408	BK 872 128
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL 2 951	BM 2 951
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT 11 191	BU 11 191
	CRÉANCES	BV	BW
		BX 11 839	BY 11 839
		BZ 43 594	CA 43 594
	DIVERS	CB	CC
		CD	CE
CF 7 421		CG 7 421	
Comptes de régularisation	CH 10 703	CI 10 703	
	TOTAL (III) CJ 87 699 CK 87 699		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 2 896 107	1A 872 128
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHRISTINA		Néant	<input type="checkbox"/> *	
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....50.000.....)	DA	50 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	5 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG				
	Report à nouveau	DH	(125 581)			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(61 103)			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	(131 683)			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62 816			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	1 242 392			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 000			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	42 188			
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 053			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	761 214			
Compte régul.	EB					
TOTAL (IV)	EC	2 155 663				
Ecarts de conversion passif *	ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 023 980				
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 195 944				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	64 181	FB	FC	64 181	
	Production vendue } biens *	FD		FE	FF		
		FG	1 318 530	FH	FI	1 318 530	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 382 710	FK	FL	1 382 710	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	20 989	
	Autres produits (1) (11)				FQ	193	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 403 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	26 929	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	774	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	201 230	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	105	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	473 943	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	45 048	
	Salaires et traitements *				FY	528 068	
	Charges sociales (10)				FZ	136 127	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements *				GA	41 019
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	3 867	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 457 110	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(53 218)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	3	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	10 163	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	10 163	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 161)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(63 379)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHRISTINA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 241		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 241		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	965		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	965		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	2 276		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 407 136		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 468 238		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	(61 103)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	20 989	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	2 243		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
				obligatoires		
			A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PR SDLE CHOICE 2017					3 241	
PENALITES			961			
DIVERS			4			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHRISTINA						Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations							
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1 847 837	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	494 170	KQ		KR	954	
			M3		KS	173 622	KT		KU	2 536	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		KV		KW		KX	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	141	KZ		LA	
		Matériel de transport *				LB	286 669	LC		LD	2 480
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers *				LH		LI		LJ		
	Immobilisations corporelles en cours				LK		LL		LM		
	Avances et acomptes				LN	954 601	LO		LP	5 970	
	TOTAL III										
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 802 439	ØH		ØJ	5 970		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		ØD		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	1 847 837	IX	1 847 837		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	495 124		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH	495 124		
				IT		MJ		MK	176 157		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN			
		Matériel de transport		IV		MP	141	MQ	141		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	289 149	MT	289 149		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
Avances et acomptes			NC		ND		NE				
TOTAL III			IY		NG	960 571	NH	960 571			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NI		NK		?H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 808 408	ØM	2 808 408	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOTEL CHRISTINA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		Sur sol propre		PN		PO		PQ			
		Sur sol d'autrui		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QE		QF		QG			
		Matériel de transport		QH		QI		QJ			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO			
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
		10 346		2 667		4 938		13 012			
		391 240		23 348		4 938		414 587			
		164 864		4 938		4 938		169 802			
		141		10 067		10 067		141			
		264 519		38 352		41 019		274 586			
		820 764		41 019		41 019		859 116			
		831 110		41 019		41 019		872 128			
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S4		
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V5		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO	NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHRISTINA				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		11 839	11 839		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		893	893		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		9 690	9 690	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP		26 659	26 659	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		6 352	6 352		
	Charges constatées d'avance	VS		10 703	10 703		
	TOTAUX		VT		66 137	66 137	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH		62 816	118	62 698	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		42 188	42 188		
Personnel et comptes rattachés		8C		16 106	16 106		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		24 824	24 824		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		946	946		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 177	2 177		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		1 242 392	345 371		897 021
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		761 214	761 214		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY		2 152 663	1 192 944	62 698	897 021
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	345 370
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		32 471	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HOTEL CHRISTINA		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le : 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW 961		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR 961	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA	
Dédoucement autorisé au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Dédouctions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1		XG 26 659	
Dédoucement des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH 87 762	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		XJ 86 801	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	XO 86 801	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SARL HOTEL CHRISTINA

DGFIP 2058 A 2019
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES		Montant exercice N
DEDUCTIONS DIVERSES		Montant exercice N
CICE 2018		26 659

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOTEL CHRISTINA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		12 681
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 - Etat préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(32 101)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
							- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(93 480)		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	(125 581)		Report à nouveau	ZG				(125 581)				
										TOTAL II		ZH		(125 581)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	C précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	10 585		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	C dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	180 167		XQ	180 167					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 580		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	21 587		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes	C dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	260 025					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	473 943		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	13 679		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	C dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	31 369					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	45 048		
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	147 190		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	102 545		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *										ØB	468 479		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(86 800)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	(45 855)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies 1 ter et 1 quater</i> CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de					N - 1
						N - 2
						N - 1
						N - 2
	Sur 10 ans ou sur une durée					N - 3
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>					N - 4
	<i>1 ter et 1 quater</i> du CGI)					N - 5
	(à préciser) au titre de :					N - 6
						N - 7
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❸.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❹.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ❻
	À 19 %, 16,5% ❷ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % ou à 16,5 % ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHRISTINA							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SARL HOTEL CHRISTINA		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012018 et clos le: 31122018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	12,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 382 710
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	1 522
TOTAL 1		OX	1 384 232
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	193
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	193
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	344 937
Variation négative des stocks		OQ	879
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	176 999
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	4 328
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 867
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	531 010
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	853 415
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	853 415
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	1 384 232
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	12,00
Période de référence		HX	
Date de cessation		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
		HR	/ / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 4 0 4 7 5 5 4 5 6 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHRISTINA

ADRESSE (voie) 42 AVENUE PEYRAMALE

CODE POSTAL 65100 VILLE LOURDES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2900

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A. Dénomination Maison du Pèlerin
 N° SIREN (si société établie en France) 316433168 % de détention 96,67 Nb de parts ou actions 2900
 Adresse : N° 12 Voie AVENUE MARANSIN
 Code Postal 65100 Commune LOURDES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

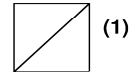
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

4 0 4 7 5 5 4 5 6 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL HOTEL CHRISTINA

ADRESSE (voie)

42 AVENUE PEYRAMALE

CODE POSTAL

65100

VILLE

LOURDES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL HOTEL CHRISTINA 42 AVENUE PEYRAMALE 65100 LOURDES					
SIRET	4	0	4	7	5
	5	4	5	6	0
	0	0	0	2	1
Mél: hotel.christina@orange.fr					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SA MAISON DU PELERIN LOURDES					
SIRET	3	1	6	4	3
	3	1	6	8	0
	0	0	0	1	0

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	HOTEL				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	86 801	
	Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>					
dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
			Nom / Adresse		
			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
VERGES LOURDES					
Tél: 05.62.94.28.67			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 31032019	Lieu: LOURDES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Gérant PIERRE BARRERE		
			Signature:		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même				a					payées par un établissement chargé du service des titres		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e	
										f	
										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Montant des sommes versées:								
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8				
Brigitte BARRERE	40	2018	34 984								
15 RUE HOUNT ARROUYE 65100 LOURDES											
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁹⁾					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁹⁾					MVLТ réalisée au cours de l'exercice						
					MVLТ restant à reporter						


 Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL HOTEL CHRISTINA

du

Adresse 42 AVENUE PEYRAMALE 65100 LOURDES

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	TUJAGUE JEAN PIERRE CHEF CUISINIER				7 HAMEAU DE L'AUMETTE 64530			
2	BARRERE BRIGITE DIRECTRICE COMMERCIALE				15 RUE HOUNT ARROUYE 65100			
3	BRACHET MARIE LAURE ASSISTANTE DE DIRECTION				1 CH DE L OUSSE 65100			
4	ROMERO EMMANUEL RESPONSABLE TECHNIQUE				8 RUE JEAN MONET 65100			
5	CHELLE MICHOU JOEL SECOND DE CUISINE				RCE ROLAND DE RONCEVAUX N 56 2 IMP F VILLON 65000			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	35 636		1 171		36 807			36 807
2	34 984				34 984			34 984
3	33 733		575		34 308			34 308
4	21 950				21 950			21 950
5	18 623		1 100		19 722			19 722
6								
7								
8								
9								
10								
**	144 926		2 845		147 771			147 771

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		147
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		147

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	147 918	- de l'exercice . 2018 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire	PIERRE BARRERE Gérant	À LOURDES	le 31/03/2019
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		26 659	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		444 312	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Liasse 19 Integ Fille

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-A-bis-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL HOTEL CHRISTINA

N° SIRET : | 4 | 0 | 4 | 7 | 1 | 5 | 1 | 5 | 1 | 4 | 1 | 5 | 1 | 6 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 |

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE LOURDES BP 718 10 RUE DE L'AUBERTRON 65107 LOURDES CEDEX

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

			E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)			E 2	961
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD			Z 7	
		TOTAL I	E 3	961
			E 4	61 103
			E 5	26 659
			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
		• autres plus-values imposées au taux de 19 % (210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	
		TOTAL II	F 1	87 762
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F 2		
	Déficit (II - I)	F 3		86 801
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis)*		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		86 801

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-B-bis-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant *

Dénomination de la société : SARL HOTEL CHRISTINA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE LOURDES BP 718
10 RUE DE L'AUBERTRON
65107 LOURDES CEDEX

Exercice ouvert le : 01/01/2018
clos le : 31/12/2018

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 105 218
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 105 218
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	86 801
Total des déficits restant à reporter	H9	1 192 019

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 <i>bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
N - 6		(2)				
		(3)				
N - 7		(2)				
		(3)				
N - 8		(2)				
		(3)				
N - 9		(2)				
		(3)				
N - 10		(2)				
		(3)				

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a *sexies*-0 *bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.



Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)

N° 2058-ER-SD 2019
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SARL HOTEL CHRISTINA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE LOURDES BP 718

SIRET Société intégrée : 40475545600021

Exercice ouvert le : 01/01/2018

10 RUE DE L'AUBERTRON

65107 LOURDES CEDEX

clos le : 31/12/2018

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA	CB	CE	CF
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				86 801
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽²⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	86 801
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	86 801

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotés.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-ES-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL HOTEL CHRISTINA

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE LOURDES BP 718 10 RUE DE L'AUBERTRON 65107 LOURDES CEDEX

SIRET Société intégrée : 40475545600021

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
TOTAL	FK		FL			
BÉNÉFICE (2) FK – FL			DÉFICIT FL – FK			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



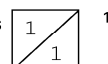
N° 2058-PAP-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :																									
SIREN de la société mère :																									
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :													SARL HOTEL CHRISTINA												
SIREN de la société intégrée :													4 0 4 7 5 5 4 5 6												
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :													SIE LOURDES BP 718 10 RUE DE L'AUBERTRON 65107 LOURDES CEDEX												
Exercice ouvert le : 0 1 0 1 2 0 1 8													clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8												
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE													Montants rapportés au résultat d'ensemble						Montants déduits du résultat d'ensemble						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²																			MB						
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)													MC						MD						
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)													MI												
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)													MJ						MK						
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)													ML						MO						
TOTAL													MP						MQ						

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice.

SAGE Experts-comptables - janvier 2019 - Etas préparatoire.

Formulaire obligatoire
article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-FC-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société SARL HOTEL CHRISTINA

N° SIRET 40475545600021

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :SIE LOURDES BP 718
10 RUE DE L'AUBERTRON
65107 LOURDES CEDEX

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6		(86 801)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		(86 801)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.